

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Président Directeur Général
KEOLIS
20 rue Le Peletier
75320 PARIS Cedex 09

Lettre RAR N° 1A 151 087 9966 4

Paris le 9 janvier 2019

Objet : Prime Macron

Monsieur le Président Directeur Général,

Le Président de la République a souhaité impulser un tournant social à son mandat présidentiel pour une amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

La loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux salariés qui gagnent moins de 3 fois le SMIC.

La CFDT vous demande expressément de réunir le comité de groupe afin de négocier son montant et ses modalités de versement.

Dans l'attente de vous lire.

Veillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations distinguées.

Charles Morit

FGTE UFR ROUTE

Eric Hugon

SNTU CFDT